

CONTRAT DE LOCATION DE VÉLO

ENTRE	
Nom du <u>propriétaire</u> : _____ _____	Nom du <u>locataire</u> : _____ _____
Adresse : _____ _____ _____	Adresse : _____ _____ _____
Téléphone : _____ Courriel : _____ _____	Téléphone : _____ Courriel : _____ _____
(Ci-après dénommé « le Propriétaire »)	(Ci-après dénommé « le Locataire »)

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

1. Objet de la location

Le Propriétaire loue au Locataire un vélo (ci-après dénommé «le Vélo») à compter du _____ jusqu'au _____.

2. Description du Vélo

Marque et modèle : _____

Numéro de série : _____

État général : _____

3. Durée de la location

La location débute le _____ et se termine le _____.

Le Vélo devra être retourné au Propriétaire au plus tard le _____.

4. Prix de location

Le prix de la location est gratuit pour la période totale de la location.

5. Dépôt de garantie

Le Locataire s'engage à verser un dépôt de garantie de _____ \$ avant la prise de possession du Vélo. Ce dépôt sera restitué au Locataire à la fin de la période de location, sous réserve de l'état du Vélo.

6. Responsabilité du Locataire

Le Locataire est responsable du Vélo pendant toute la durée de la location. En cas de perte, vol, ou dommage (autre que l'usure normale), le Locataire s'engage à indemniser le Propriétaire pour le coût de réparation ou de remplacement du Vélo.

7. Entretien et utilisation

Le Locataire s'engage à utiliser le Vélo de manière appropriée et à en prendre soin. Toute modification ou réparation doit être effectuée avec l'accord préalable du Propriétaire.

8. Port du casque

Le Locataire doit porter un casque en tout temps lorsqu'il utilise le Vélo.

9. Règles de conduite à vélo

Le Locataire a le droit de circuler sur toutes les routes à l'exception des autoroutes, des voies d'accès et de certains ponts et tunnels interdits, et ils doivent suivre les mêmes obligations que les automobilistes.

Le Locataire doit respecter la signalisation à l'intention des automobilistes à moins qu'il y en ait une spécifiquement à l'intention des cyclistes.

La Locataire doit rouler dans le sens de la circulation automobile à moins que la signalisation autorise la circulation à contresens pour les cyclistes.

Il est interdit de rouler sur les trottoirs sauf si la signalisation l'autorise, par exemple sous certains viaducs, ou en cas de nécessité.

La Locataire doit rouler aussi près que possible du côté droit de la chaussée.

10. Responsabilité civile

Le Locataire reconnaît être pleinement responsable de l'utilisation du Vélo pendant toute la durée de la location. Le Propriétaire ne saurait être tenu responsable des accidents, blessures, dommages matériels ou autres incidents pouvant survenir lors de l'utilisation du Vélo par le Locataire ou par tout tiers. Le Locataire s'engage à utiliser le Vélo avec prudence et à respecter tous les lois et règlements applicables en matière de circulation et de sécurité.

11. Restitution du Vélo

Le Locataire s'engage à restituer le Vélo au Propriétaire au plus tard le _____,
en bon état de fonctionnement, à l'adresse du Propriétaire mentionnée ci-dessus.

Fait à _____, le _____

Le Propriétaire

Le Locataire